

ÉCOLE DOCTORALE N° 487

Philosophie : Histoire, Création, Représentation - PHCR
Bilan 2013-2019

ÉTABLISSEMENTS

Université de Lyon
École Normale Supérieure de Lyon
Université Grenoble Alpes-UGA
Université Lyon III Jean Moulin

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 23/12/2020



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Nathalie Dessens, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Nathalie DESSENS, Université Toulouse - Jean Jaurès

Experts : Mme Julie GANGNEUX-KEBE, Université de Nantes
M. Philippe JANSEN, Université Côte d'Azur
M. Claude PEREZ, Aix-Marseille Université

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'ENTRETIENS AVEC DES DOCTORANTS ET LA DIRECTION DE L'ED EN MAI 2020 BILAN 2013-2019

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie, les visites des ED sur site n'ont pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation de chaque ED a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et de deux entretiens du comité Hcéres, l'un avec quelques doctorants de l'ED, l'autre avec la direction de l'ED. Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence au cours du mois de mai 2020.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) 487 *Philosophie, Histoire, Représentation, Création* recouvre trois domaines scientifiques étroitement apparentés (Philosophie, Philosophie des sciences et Métaphysique, Philosophie Comparée) et est opérée par trois établissements (Université Jean Moulin Lyon 3 (établissement principal), École Normale Supérieure de Lyon, et Université Grenoble Alpes (UGA)), auxquels est associée l'Université Catholique de Lyon. Les deux premiers établissements sont regroupés au sein de la ComUE Université de Lyon (UDL). L'ED est portée, depuis le 1er janvier 2016, par l'UDL et fait partie du collège doctoral de Lyon et Saint-Etienne. Mono-disciplinaire, elle est adossée à 2 équipes d'accueil (EA 3699 et EA 4187) depuis la dissolution d'une EA il y a deux ans (EA 4129) et 2 Unités mixtes de recherche (UMR 5206 et UMR 5317). L'ED 487 accueille l'ensemble des doctorants de philosophie de l'ancienne région Rhône-Alpes, désormais intégrée à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est implantée sur les trois sites opérateurs et accueille, en moyenne, 150 doctorants, pour 30 à 40 chercheurs et enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR), nombre en augmentation constante sur les deux derniers contrats quinquennaux (38 en septembre 2019). Elle dispose d'un budget annuel variant de 15.000 à 19.000 euros, attribué par le collège doctoral. Il faut ajouter à cette somme une dotation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (entre 7.000 et 9.000 euros annuels), destinée à couvrir les frais de fonctionnement. L'ED bénéficie également de supports administratifs de secrétariat dans les 3 établissements opérateurs à des degrés et sous des formes divers, et de locaux mis à disposition par l'Université Jean Moulin Lyon 3.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED dispose d'une équipe de direction composée d'un directeur (Lyon 3) et de deux directeurs adjoints (ENS et UGA), dans le but de fluidifier les échanges entre les 3 établissements constitutifs. Elle s'est dotée d'un règlement intérieur, selon le plan prévu par le collège doctoral de l'UDL. Le collège doctoral a opté pour une composition à 15 membres, même si la liste nominative fournie n'en fait apparaître que 14. Le conseil comprend 6 membres représentant les unités de recherche (UR) et les établissements (titulaires et suppléants), 2 représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens, 4 représentants des doctorants (et trois suppléants), et 2 personnalités extérieures représentant les métiers hospitaliers et de l'édition. Parmi les prérogatives du conseil telles que définies dans le règlement intérieur ne figurent ni la politique de formation ni la politique scientifique de l'ED. En revanche, le conseil transmet aux doctorants des informations (sur le collège doctoral UDL, sur les effectifs, les comités de suivi), organise le recrutement des Contrats Doctoraux Uniques (CDU), décide de la ventilation du budget et examine les demandes de rattachement à l'ED de nouveaux collègues. Des comptes rendus sont transmis aux membres du conseil pour diffusion et sont déposés sur le site internet de l'ED.

L'ED dispose d'un budget qu'elle juge insuffisant, oscillant entre 15.000 à 19.000 euros, avec des taux d'exécution variables selon les années et ayant atteint, en 2017 par exemple, un taux de 53,2 %. Une amélioration a été amorcée à cet égard. La dotation est fournie par la seule UDL et l'Université de Grenoble-Alpes n'apporte pas de contribution financière. L'ED dispose d'un personnel partagé avec les deux autres ED portées par l'Université Jean Moulin Lyon 3. S'y ajoutent des appuis administratifs dans les deux autres établissements, l'appui du service des études doctorales de Lyon 3 et un personnel dédié à l'insertion

professionnelle au collège doctoral. L'ED dispose d'un bureau pour le directeur et d'un second qui est partagé entre le responsable administratif de l'école doctorale et la gestionnaire de deux autres ED.

Les moyens de communication à destination des doctorants comprennent une réunion annuelle de rentrée à Grenoble et une à Lyon – cette dernière a été suspendue en 2018 faute de participants mais rétablie en 2020 – , des envois de mails par liste de diffusion et un site web qui a fait l'objet d'une refonte complète en 2017-2018. Le site comporte toutes les rubriques d'informations essentielles mais souffre de l'absence de moyens humains pour l'alimenter. L'ED indique que les outils numériques restent à optimiser pour fluidifier la communication et s'interroge sur le moyen de rendre la réunion de rentrée plus attractive, la dispersion géographique des doctorants, dont un nombre important est en situation d'activité professionnelle, étant vécue, à juste titre, comme un défi.

L'ED considère que les effectifs demeurent importants pour une ED mono-disciplinaire, même s'ils sont en constante baisse depuis le début du contrat quinquennal (de 176 en 2014-15 à 137 en 2018-2019). Cette baisse est imputée notamment à la réduction du taux d'encadrement maximal autorisé. Les effectifs de primo-entrants ne sont plus que de 22 en 2017-18 et 2018-19. L'ED organise une réunion d'information à destination des étudiants de master et exige une note minimale de 14/20 au mémoire de master et la mention bien au diplôme pour accéder aux études doctorales. La commission doctorale de suivi des thèses examine toutes les demandes d'inscription en 1^{ère} année. La proportion des doctorants titulaires d'un master obtenu dans l'un des établissements porteurs s'accroît continuellement (le pourcentage de primo-entrants à Lyon 3 ayant obtenu leur diplôme d'entrée en-dehors de Lyon est passé de plus de 50 % entre 2014 et 2017 à 27 % en 2018-19). L'ED n'a pas souhaité imposer une obligation de financement pour l'inscription en thèse mais l'ENS Lyon a, sur ce point, une politique différente.

Selon le tableau récapitulatif des effectifs de l'ED, le taux de doctorants financés (en incluant les doctorants disposant d'un contrat d'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche-ATER) est de 56 %, ce qui représente un taux conséquent pour une ED de Sciences humaines et sociales (SHS), même si le bilan d'auto-évaluation indique que les critères des nouveaux dispositifs de soutien au doctorat mis en place par la région rendent presque impossible l'obtention de nouveaux contrats. 34 % des doctorants autofinancent leur thèse par un travail salarié et 10 % ne disposent d'aucun financement. L'ED a souhaité diversifier les supports de financement et a obtenu 3 contrats CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) pendant le dernier quinquennal. Si elle n'a pas conditionné l'inscription à l'obtention d'un financement dédié, elle vérifie toutefois que les doctorants non financés bénéficient de ressources suffisantes pour mener à bien leur thèse (cette vérification étant notamment faite par la commission doctorale au moment de la 1^{ère} inscription et, par la suite, par le biais des comités de suivi).

La journée de rentrée est le principal dispositif d'accueil des doctorants à Lyon. Après une suspension en 2019 (à Lyon mais pas à Grenoble), elle a été rétablie en 2020 et cette initiative est jugée positivement par les doctorants. L'Université Grenoble-Alpes, quant à elle, organise une journée de rentrée annuelle et deux journées durant lesquelles les doctorants présentent leurs travaux. L'accueil des doctorants étrangers se fait dans les unités de recherche et l'ED n'a pas prévu de dispositif particulier pour leur accueil.

Les UR contribuent pour une large part au parcours des doctorants (participation au conseil, financement des missions, organisation de formations et manifestations scientifiques, organisation des comités de suivi). Malgré l'obtention de contrats CIFRE ces dernières années, l'ED mentionne peu de partenariats avec le monde socioéconomique, même si elle souhaite évoluer sur ce point. Elle a des liens privilégiés avec l'ED 492 (ED de Droit) et indique un partenariat avec la Villa Gillet (une institution culturelle de la ville de Lyon).

L'ED n'a pas de politique scientifique propre en raison de l'éclatement géographique de ses doctorants et de la diversité des 4 UR qui lui sont rattachées. Elle a néanmoins choisi de soutenir davantage les activités scientifiques des doctorants qu'elle cofinance avec les laboratoires. Ces aides se portent essentiellement sur des missions (déplacements pour participation à des manifestations scientifiques ou séjours de recherche). Ces dernières représentaient, en 2018, plus de 60 % du budget de l'ED. Elles sont accordées au fil de l'eau par le directeur de l'ED qui présente un bilan a posteriori au conseil. Le deuxième volet de ces aides concerne les subventions accordées aux manifestations scientifiques (pour un peu plus de 30 % du budget de l'ED). Là encore, l'accord est donné au fil de l'eau par le directeur de l'ED, l'un des critères d'attribution étant la dimension structurante de ces manifestations. On peut regretter le manque de collégialité dans la prise de ces décisions. L'ED organise, enfin, des manifestations scientifiques ponctuelles et incite à la création de laboratoires juniors (3 ont été créés pendant le contrat qui se termine).

Environ 25 % des doctorants actuellement inscrits sont d'origine étrangère. Avec l'appui de l'UDL, l'ED indique s'être lancée dans une politique d'internationalisation, notamment en encourageant les cotutelles et les codirections avec des partenaires étrangers. Des cotutelles ont été conclues avec 15 pays, des partenariats particuliers ayant été noués avec les pays européens et asiatiques. Malgré cet effort, le nombre de cotutelles

a paradoxalement très nettement baissé ces dernières années, en particulier à Lyon 3 (11 en 2017-18 et 7 seulement en 2018-19, ce qui représente un taux de 5 % des inscrits). Dans une volonté d'internationalisation, les doctorants sont aussi encouragés à se porter candidats à l'obtention de bourses de mobilité attribuées par l'UDL (Programme Avenir Lyon-Saint-Étienne en 2016 et 2017, Programme IDEXLYON depuis 2018).

Si elle est liée à deux ComUE, l'ED a pour établissement porteur l'UDL et est donc membre du collège doctoral de celle-ci. C'est l'UDL qui délivre le diplôme de doctorat. Le collège assure des missions transversales : coordination de la formation doctorale non-disciplinaire, promotion du doctorat à l'international (notamment par des bourses de mobilité) et auprès des entreprises, enquêtes sur l'insertion professionnelle des docteurs et préparation de la poursuite de carrière des doctorants. La participation de l'ED au collège est rendue complexe par l'organisation des instances de celui-ci (en particulier un conseil comprenant environ 80 membres). Les doctorants présents lors de l'évaluation ont déclaré ne pas pouvoir identifier les missions et apports du collège.

• Encadrement et formation des doctorants

Le nombre d'encadrants titulaires d'une HDR (38) est en augmentation depuis 2010, tandis que le nombre de doctorants est en baisse constante depuis le début du contrat, portant le taux d'encadrement moyen à 3,39 doctorants par encadrant, avec quelques variations selon les UR (et les disciplines) entre 2,56 et 4. Quelques rares encadrants ont 12 doctorants, limite maximale fixée par le conseil de l'ED pour réguler le sur-encadrement qui existait auparavant dans certains cas. Les directions et codirections sont comptées à égalité. Les thèses en codirection sont en nombre relativement réduit (5 à Lyon 3). Les modalités d'encadrement prévoient une rencontre annuelle par an au minimum entre les directeurs et leurs doctorants. Une Convention Individuelle de Formation, mise en place en 1^{ère} année, précise les conditions spécifiques d'encadrement. L'ED indique avoir réfléchi à la formation des encadrants, comme cela est prévu par le dernier arrêté sur les études doctorales, mais n'a pas mis de dispositif en place, en raison de fortes réticences manifestées en son sein. En revanche, le collège doctoral travaille à l'organisation d'une formation pour les collègues venant de soutenir leur HDR.

Outre l'obligation d'une rencontre annuelle entre les doctorants et leurs directeurs, le suivi des doctorants s'effectue, dès la 1^{ère} année, par l'intermédiaire d'une fiche bilan, signée par le doctorant et son directeur, et incluse dans le dossier de demande de réinscription, puis par le biais des comités de suivi qui ont été mis en place depuis la parution de l'arrêté de 2016. Selon l'ED, la fiche bilan, incrémentée chaque année, servira de base à la constitution d'un portfolio (pour l'instant inexistant). Elle présente l'avantage de permettre de connaître la position du directeur de thèse qui ne fait pas partie du comité de suivi. Les comités, quant à eux, sont organisés dans le cadre des UR et leurs modalités d'organisation varient d'une UR à une autre. L'ED a, en effet, décidé de laisser à chaque UR la possibilité d'en adapter les modalités à ses spécificités. Selon les doctorants rencontrés, ils n'incluent pas automatiquement un entretien, pourtant clairement mentionné dans l'arrêté de 2016. Si le bilan des premiers comités démontre des avis mitigés des doctorants en fonction des UR, leur mise en place a permis de mettre au jour des situations problématiques. Un dispositif d'enquête sur les abandons a été mis en place mais il n'est pour l'instant pas suffisamment systématique pour permettre une analyse fine de leurs causes. Le taux d'abandon à Lyon 3 est bas. En revanche, il a été extrêmement élevé à l'ENS de Lyon durant les deux premières années du contrat, sans que les causes de ces abandons massifs n'aient été identifiées. Le retour à un ou deux abandons par an ces trois dernières années rassure toutefois sur le côté sans doute conjoncturel de cette vague importante. L'ED souhaite approfondir ces questions, afin de prévoir des dispositifs appropriés pour remédier à ces cas qu'elle juge souvent particuliers.

L'ED exige un minimum de 80 heures de formation qui se décomposent de la façon suivante : 60 heures de formations disciplinaires (on peut s'étonner que les séances de travail avec le directeur de thèse soient décomptées dans celles-ci) prises en charge par l'UR et dont l'évaluation en termes d'horaires est laissée à l'appréciation du directeur de thèse ; 20 heures parmi les formations mises en place par l'UDL (sur la base d'inscriptions au fil de l'eau, avec un taux d'absentéisme important). Les doctorants regrettent que les formations transversales soient peu adaptées aux orientations des SHS, mais une nouvelle formation (Arts et Sciences) est en cours d'organisation. Une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est proposée par l'UDL et peut être complétée par le MOOC offert par l'Université de Bordeaux. Une formation spécifique SHS est en préparation. Un dispositif de dispense des formations transversales existe pour les doctorants salariés. Seules les formations transversales proposées par le collège sont évaluées par les doctorants.

L'ED encourage la participation des doctorants à des rencontres, tables rondes et doctoriales organisées par ceux-ci au sein de leurs laboratoires. Elle tente aussi, mais vainement, de les encourager à participer à l'événement annuel *Ma Thèse en 180 Secondes* et précise qu'ils préfèrent participer aux événements organisés en partenariat avec l'ED de Droit et la Villa Gillet, sans plus de précision sur ces manifestations.

L'ED encourage les doctorants à remplir un Portfolio (grâce, entre autres, à la Fiche Bilan annuelle). Le document est pour l'instant organisé par types d'expériences et l'ED réfléchit à l'organisation par compétences,

en lien avec la liste fournie par le document inscrivant le doctorat au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).

Les soutenances sont organisées dans le respect des termes de l'arrêté de 2016. L'ED compte une vingtaine de soutenances annuelles. Elle a entrepris de tenter de réduire la durée des thèses qui oscille, selon les années, entre 62 et 72 mois en moyenne, et espère que la mise en place des comités de suivi va permettre une régulation plus efficace, même si cette réduction n'a pas encore été clairement constatée. Malgré les efforts entrepris, le tableau des effectifs fourni par l'ED indique encore 7 inscrits en 7^e année, 3 inscrits en 8^e et en 9^e année et même 1 inscrit en 10^e année, et sur ce point les pratiques semblent diverger selon les établissements. Pour l'instant, il est impossible de différencier les doctorants à temps plein et à temps partiel dans les données fournies. L'ED ne souhaite pas empêcher les réinscriptions et n'envisage pas de faire descendre la durée moyenne en-dessous de 5 ans.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'accompagnement des doctorants et des docteurs dans leur projet professionnel est essentiellement pris en charge par le Pôle Carrière des Docteurs de l'UDL au travers de 6 dispositifs complémentaires parmi lesquels des formations à la poursuite de carrière et la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. L'ED informe les doctorants de l'existence de cette structure au moment des inscriptions et par l'intermédiaire de son site internet. Les enquêtes sur le devenir des docteurs indiquent que si les doctorants ont bien connaissance de ces dispositifs, ils les utilisent peu.

L'UDL a également mis en place des actions visant à valoriser le doctorat auprès du tissu socioéconomique et du grand public (Ma Thèse en 180 Secondes, Fête de la Science). La mise en oeuvre du portfolio, dans le cadre de la réflexion engagée par le service des études doctorales de l'UDL, est l'un des dispositifs d'accompagnement envisagés pour l'avenir, charge au comité de suivi d'aider à l'identification des compétences acquises par le doctorant. Depuis 2017, l'UDL organise aussi des doctoriales annuelles, événement qui, là aussi, a attiré peu de doctorants de l'ED 487.

Faute de moyens humains, l'ED n'a pas pu constituer de réseau d'alumni, pas même mettre en ligne une base de données sur les thèses soutenues et en cours. L'UDL réfléchit à la mise en place d'un tel réseau. Elle prend en charge les enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs depuis 2011. Au départ effectuées à N+2, les enquêtes sont menées, depuis 2015, à N+3. Les taux de réponses sont inégaux (entre 50 et 75 % selon les années) et les résultats portent sur de toutes petites cohortes (entre 8 et 12 répondants), ce qui ne permet pas d'obtenir des résultats statistiquement exploitables, d'autant que les répondants ne répondent pas toujours à l'ensemble des questions.

Le taux d'insertion professionnelle (autour de 75 %) est un peu inférieur à celui d'autres ED de SHS du site de Lyon et les docteurs en recherche d'emploi représentent toujours entre 10 et 13 % des cohortes (même si, sur une dizaine de répondants, ces résultats ne sont pas vraiment significatifs). Sans grande surprise, c'est la fonction publique qui accueille le plus grand nombre de docteurs de l'ED 487 (entre 50 et 100 % selon les années), même si le nombre de contrats précaires augmente. Peu de docteurs (certaines années 2 sur 10 répondants) demandent leur qualification par le Conseil national des universités (CNU) et l'obtiennent généralement (mais là encore, cela représente parfois 2 personnes seulement). L'ED ajoute que les analyses des résultats des enquêtes n'ont pas significativement modifié sa politique scientifique mais suggère qu'il pourrait être bienvenu de renforcer les liens avec le monde socioéconomique, ce qu'on ne peut qu'encourager.

AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation a été effectuée exclusivement en interne (par le directeur et le conseil).

Le dossier d'autoévaluation démontre la prise en compte de certaines des recommandations qui avaient été faites lors de la précédente évaluation AERES. L'ED a fait en sorte de préserver les points forts qui avaient alors été identifiés tout en essayant de tenir compte des recommandations que le rapport contenait.

APPRÉCIATION GLOBALE

Il est à noter, en préambule, que la visite sur site du comité d'experts a été rendue impossible par la situation sanitaire et le confinement qu'elle a entraîné. Les entretiens se sont déroulés en visioconférence et ont limité,

de fait, les débats. Les doctorants, au nombre de 4, tous financés, ne constituaient pas un panel représentatif des doctorants de l'ED. Le débat avec les membres de l'ED n'a pu inclure que le directeur de l'ED (qui a pris ses fonctions seulement en septembre 2019) et la codirectrice représentant l'Université Grenoble-Alpes.

L'ED 487, à dimension régionale, est fermement attachée à sa monodisciplinarité. L'originalité de son périmètre constitue indéniablement l'une de ses forces dans le paysage français mais est aussi à l'origine de certaines de ses faiblesses. Elle souffre, en effet, de l'éparpillement géographique que cette particularité provoque, ainsi que de la difficulté à harmoniser les pratiques qui divergent d'un établissement à l'autre (sur les comités de suivi, la communication, le suivi des doctorants, la politique de lutte contre les abandons, les financements).

L'éloignement géographique des deux sites (Lyon et Grenoble) a pour conséquence une organisation différente des études doctorales et ne permet pas les interactions entre les doctorants, même si ceux auditionnés par les experts ont signalé la volonté de l'ED de mettre en place un annuaire leur permettant de communiquer, initiative qu'ils jugent positivement. Le site de Grenoble a mis en place des dispositifs propres (organisation de journées des doctorants) et fournit aux doctorants des moyens matériels (locaux) qui n'existent pas pour les doctorants lyonnais. Il serait bon d'étendre les initiatives grenobloises à l'ensemble de l'ED.

Des progrès ont été accomplis par l'ED, en réponse aux recommandations faites lors de la précédente évaluation (amélioration du suivi des doctorants, renforcement de la collégialité, politique de diversification des financements, refonte du site internet) et l'ED a travaillé à la mise en place des mesures prévues par l'arrêté de 2016, même si toutes n'ont pas été strictement suivies.

Pour autant, la vie scientifique propre à l'ED est toujours peu développée (même si quelques événements ponctuels ont été organisés). Elle a délégué l'essentiel de la formation des doctorants soit aux UR soit au collège et n'est que peu impliquée dans la préparation de la poursuite de carrière et dans le suivi des docteurs (qu'elle a entièrement délégués au collège).

Certaines recommandations faites à l'établissement à l'occasion de la dernière évaluation (attribution de locaux pour les doctorants lyonnais, mise en place d'une procédure spécifique d'autoévaluation) n'ont pas été suivies d'effets (même si l'attribution de locaux était envisagée lorsque les activités ont été mises à l'arrêt par la situation sanitaire récente).

Demeurent aussi un certain nombre de difficultés (moyens jugés insuffisants, différences de traitement entre les doctorants des différents établissements) qui sont difficiles à surmonter dans les circonstances actuelles. En effet, les incertitudes qui pèsent sur la structuration du site de Lyon (création d'une Université-cible) rendent complexe, voire impossible, une projection de l'ED sur l'avenir.

• Points forts

- Fort rayonnement national et international.
- Qualité de l'adossement scientifique.
- Fédération de toutes les compétences régionales en recherche dans le champ de la philosophie.
- Communication efficace envers les doctorants.
- Disponibilité de l'équipe de direction et de l'équipe administrative.

• Points faibles

- Difficulté de l'ED à trouver une existence propre, manifestée par la dévolution d'un nombre important de tâches aux UR (comités de suivi, formations) et au collège doctoral (préparation de la poursuite de carrière et dans le suivi des docteurs).
- Absence de politique scientifique propre à l'ED qui entraîne notamment une interaction insuffisante entre les doctorants des différentes UR et des différents établissements.
- Certains dispositifs de l'arrêté de 2016 restant à mettre en place (portfolio, comités de suivi non conformes dans leur déroulement).
- Moyens humains et matériels (locaux) encore insuffisants.
- Taux d'exécution budgétaire trop faible.
- Durée moyenne des thèses encore trop importante malgré les efforts engagés.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Lyon, le 28 septembre 2020

Monsieur Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire
de l'Université de Lyon

Université de Lyon
92, rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 70
F +33 (0)4 37 37 26 71
www.universite-lyon.fr

À l'attention de

M. Jean-Marc GEIB
Directeur
Département Formations de l'HCERES

2020_09_SAC-0009

Objet : Comité d'évaluation écoles doctorales site Lyon – Saint-Etienne.

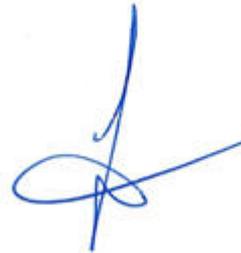
Monsieur le directeur,

La présidence de la COMUE Université de Lyon tient à remercier les comités d'évaluation des 17 écoles doctorales du site Lyon – Saint-Etienne, pour le travail réalisé : les rapports qui ont été rendus permettent de dégager les principales forces et faiblesses sur lesquelles nous pourrions prendre appui pour améliorer notre action dans le cadre de la future accréditation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Dossier suivi par :
Anne-Cécile PIDAL
Directrice générale adjointe
Stratégie académique
+33 (0)4 37 37 26 94
anne-cecile.pidal@universite-lyon.fr

Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire





PHILO
PHILOSOPHIE
HISTOIRE
CRÉATION
REPRÉSENTATION
UNIVERSITÉ DE LYON

Lyon, le 14 septembre 2020

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'école doctorale n°487 Philosophie

Cette lettre de réponse est rédigée par la direction de l'école doctorale en accord avec les membres du Conseil. Nous tenons à remercier les membres du comité de l'Hcéres pour leur travail d'analyse et leurs recommandations.

Dans la partie Présentation de l'Ecole doctorale

L'école tient à préciser que la dotation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est une ligne budgétaire de fonctionnement réservée uniquement aux dépenses de fonctionnement courantes telles que la location et le coût copies du copieur multifonctions, l'affranchissement, les fournitures de bureau, de papier). Cette ligne sur laquelle l'ED n'a pas la main est gérée directement par le Service Général de la Recherche.

Dans la partie Fonctionnement et adossement de l'école

Deux précisions relatives à la composition du Conseil :

1/ L'ED n'a pas opté d'elle-même pour une composition à 15 qui a fait l'objet d'une notification votée en septembre 2016 par le Collège doctoral et transmise par l'UdL. Il est un fait qu'à ce jour le Conseil est composé de 14 membres, un membre extérieur devrait être nommé d'ici la fin de l'année en cours.

2/ Depuis les élections du 20 janvier 2020, l'école doctorale énonce également que 4 représentants des doctorants ont été élus avec 3 suppléants répartis comme suit :

- 2 titulaires Lyon3 avec un suppléant commun /1 titulaire ENS avec un suppléant/ et 1 titulaire UGA avec un suppléant.

Concernant le budget, nous le jugeons insuffisant pour deux raisons :

1/ Les inscriptions au-delà de la D5 ne donnent pas lieu à reversement. En effet conformément aux deux critères de répartition votés en Collège doctoral de l'UdL, le budget est composé, d'une part, d'un socle fixe à toutes les ED et, d'autre part, d'un forfait par doctorant inscrit à partir de la D1 à la D5 incluse.

2/ Les droits d'inscription encaissés pour les doctorants de l'UGA ne donnent pas lieu à reversement d'une quote-part à l'école doctorale, en dépit des demandes faites en ce sens.

Concernant le taux d'exécution des dépenses de l'ED : en 2017, le chiffre indiqué de 45,8% a fait l'objet d'un arrêt de situation budgétaire très tôt et ne tenait pas compte des derniers engagements réalisés en fin d'année par l'ED. Cette opération a eu pour effet un glissement de ces dépenses sur l'exercice suivant, d'où un taux d'exécution 2018 beaucoup plus approprié, à hauteur de 93%. Le comité ne l'indique pas.

Pour sa part, la gestion 2019 a présenté un taux d'exécution à hauteur de 70%.

Concernant les moyens de l'ED, elle ne dispose pas de deux bureaux comme énoncé dans le rapport mais d'un seul bureau destiné au directeur de l'ED. Le second étant un bureau partagé entre le responsable administratif de l'école doctorale et la gestionnaire de deux autres ED en l'occurrence l'ED n°483 Sciences Sociales et l'ED n°484 Lettres, Langues.

Sur les effectifs, la baisse nationale du nombre de doctorants en SHS a bien évidemment touché Lyon. La baisse des effectifs n'est pas une spécificité régionale. Cette baisse semble avoir été moindre en philosophie à Lyon si l'on se fie aux chiffres consolidés en 2019 et donnés par le ministère.

Dans le cadre du financement des thèses, l'ED au contraire souhaite et pousse les encadrants à inscrire les thèses financées. C'est la politique commune des trois établissements opérateurs. L'ENS, qui inscrit des élèves qui sont des fonctionnaires stagiaires, est certes moins concernée par cette contrainte.

Les 4 UR rattachées à l'ED et la diversité de leurs axes de recherche ne favorisent pas l'élaboration d'une politique scientifique qui serait propre à l'ED. De ce fait il ne lui a pas été possible à ce jour de mettre sur pied des projets interdisciplinaires ambitieux.

Toutefois, l'ED a organisé ponctuellement des manifestations, a également incité les doctorants à en organiser, et a soutenu la création de laboratoires juniors. En outre, parce qu'elle est forte d'une dominante en philosophie et santé, elle met en place cet hiver 2020 un séminaire doctoral dédié à ce thème.

L'attribution des moyens n'est certainement pas l'initiative personnelle du directeur de l'ED mais toutes font l'objet au préalable d'une vérification par le bureau de l'ED puis d'une évaluation collégiale au sein du Conseil. Ce qui est au fil de l'eau, c'est la décision du directeur de présenter la demande devant le conseil, sans limiter le traitement des demandes à une unique date dans l'année. L'ensemble des décisions restent évidemment collégiales.

Il n'y a aucun paradoxe dans la baisse des cotutelles. L'établissement a engagé des accords internationaux privilégiés pour les cotutelles avec les pays qui sont en partenariat avec l'UdL à savoir le Brésil, la Chine et les pays alpins frontaliers. À ce jour à Lyon 3, une cotutelle n'est pas finalisée et trois conventions ont été abandonnées en cours de cursus doctoral. Du côté de Grenoble, le nombre de cotutelle est plutôt stable avec 9 doctorants en cotutelle en 2016-17, 10 en 2017-18, 11 en 2018-19 et 9 en 2019-20 malgré 2 abandons et 5 soutenances sur cette période.

Partie Encadrement et formation des doctorants

Le portfolio n'existe pas sous sa forme commune, mais les documents ne manquent pas. Le formulaire « Annexe Portfolio » mis en place dans la procédure de réinscription à partir de la D2 est consultable annuellement par les CSI. Il permet en fin de doctorat de recenser les compétences et les savoirs faire de chaque doctorant.

Actuellement Lyon 3 dispose sur son intranet d'une application intitulée « e-portfolio » qui permet de conserver, d'organiser et de valoriser les connaissances et les compétences des personnels et des étudiants. A ce titre l'ED réfléchit à l'ouverture de cette application aux doctorants de l'école doctorale.

Le bon suivi des formations et des compétences est vérifié par l'ED sur la base de données SIGED sur laquelle l'ensemble des pièces est disponible et dématérialisé.

Conformément aux dispositions en vigueur, les comités de suivi individuel (CSI) ont été mis en place en 2016-17 et les CSI sont organisés au sein des quatre UR. Chacun d'eux aboutit à la rédaction d'un rapport qui s'attache tout spécialement à mentionner tout ce qui est susceptible de ralentir ou d'entraver le cours normal de la thèse.

L'entretien avec le CSI était pratiqué jusqu'à cette année par 2 des 4 UR rattachées à l'école doctorale. Seuls L'IRPhL et l'UMR TRIANGLE procédaient différemment jusqu'à la rentrée 2020. Toutefois, les CSI donneront désormais tous lieu à entretien.

En ce qui concerne les formations comptées dans le parcours de formation du doctorant, il n'y figure aucune séance de travail des doctorants avec les encadrants.

Il existe certes au sein de l'école doctorale des séminaires de travail et de présentation des travaux, coordonnés par un encadrant responsable, qui peut être l'encadrant de certains des doctorants qui présentent leurs travaux. Les heures de rendez-vous de suivi entre encadrant et doctorant ne sont évidemment pas comptées parmi les 80 heures de formation.

Au contraire de ce que note le Comité, notre Bilan donne la preuve chiffrée de ce que la durée moyenne de la thèse diminue. Les données chiffrées des dernières enquêtes annuelles SIREDO attestent que la durée moyenne se stabilise dans une fourchette de 6 ans à 7 ans (61 mois en 2017 - 59 mois en 2018 - 67 mois en 2019).

Partie Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le réseau Alumni est un projet en cours à l'UdL, il favoriserait évidemment le suivi professionnel des diplômés. La base de données SIGED est à même de fournir les informations adéquates. Le réseau Alumni grenoblois est dans sa 2ème année de fonctionnement.

L'école doctorale n'est pas inactive sur le terrain de l'information relatives aux doctorats en cours. Au contraire, sur son site Internet, figurent diverses informations précises, sur les intitulés et les objets de recherche, sur la localisation des doctorants, sur les thèmes de recherche, sur les disciplines concernées. Il s'agit notamment d'un document de présentation qui a été remis au Comité avant sa visite virtuelle.

À ce propos, la restriction du nombre de participants aux discussions lors de cette visite a suivi scrupuleusement les recommandations du Comité. Il va de soi que tout le Conseil (quatorze membres) ainsi que les douze doctorants prévus initialement (issus des quatre UR) auraient préféré rencontrer le comité à l'entretien en lieu et place de ces deux heures de visio-conférence en effectifs si réduits. Du fait des circonstances, ce petit groupe n'était pas représentatif de la diversité des situations.

L'autoévaluation a été préparée par le directeur de l'ED assisté des membres du Bureau et du Conseil. Une première version a été discutée lors de deux réunions du Conseil ; ce dernier a approuvé la version définitive à l'unanimité. La possibilité d'une évaluation externe par un autre organisme n'a jamais été évoquée.

L'emploi du mot « éparpillement » n'est pas exact, ni géographiquement, ni institutionnellement. Il faut rappeler que l'ENS et Lyon 3 sont à un kilomètre de distance et appartiennent tous deux à l'UdL. Il n'y a de distance (une heure de transport) qu'entre Lyon et Grenoble.

La parenthèse du rapport qui pointe les différences de fonctionnement est allusive et très vague. Le Bilan décrit assez précisément un fonctionnement concerté des trois opérateurs, quand il précise que dans le processus d'inscription des docteurs, quelques particularités demeurent qui n'empêchent pas un fonctionnement homogène. Ainsi, Lyon3 utilise le système de données *Siged* pour ses inscriptions, quand l'Université de Grenoble utilise pour sa part un autre système, *Adum*, qui a l'avantage de mieux enregistrer les données du portfolio. Ce sont des différences de fonctionnement mineures.

L'ED, comme cela est dit deux fois à tort dans la deuxième page du rapport, n'a rien « délégué ». En effet depuis 2017, un Pôle carrière des docteurs a été créé au sein de l'UdL, sous la direction d'une chargée de mission avec des compétences et des moyens dédiés au suivi des docteurs.

Ce pôle, que l'école doctorale s'emploie à faire connaître à ses doctorants, conduit diverses actions visant à favoriser la poursuite de carrière (formations, ateliers, doctoriales, Académie de l'innovation, Journées pour l'Emploi, accompagnement personnalisé...) et à valoriser le doctorat (Fête de la science, Ma thèse en 180 secondes, les Rendez-vous de l'Emploi, démarches préalables à l'inscription du Doctorat au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), etc.). Le collège doctoral de Grenoble, dont les doctorants grenoblois de l'ED 487 sont membres, a mis en place un service dynamique "pôle carrière" qui permet de les accompagner et de les orienter dans la perspective de l'après thèse. Concernant le Collège doctoral de Grenoble, dont les doctorants grenoblois font partis, il a mis en place un service dynamique "**Pôle carrière**" qui permet de les accompagner et de les orienter dans la perspective de l'après thèse.

Université Jean Moulin Lyon 3
Directeur de l'ED.487
Jean-François PRADEAU

